

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2021

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS469

présenté par  
Mme Pételle, rapporteure

-----

### ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« La contribution n'est pas versée, en totalité ou en partie, lorsque...(*le reste sans changement*) »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.